

# SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES  
PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

FÉVRIER 2021 | Volume 32, n° 1

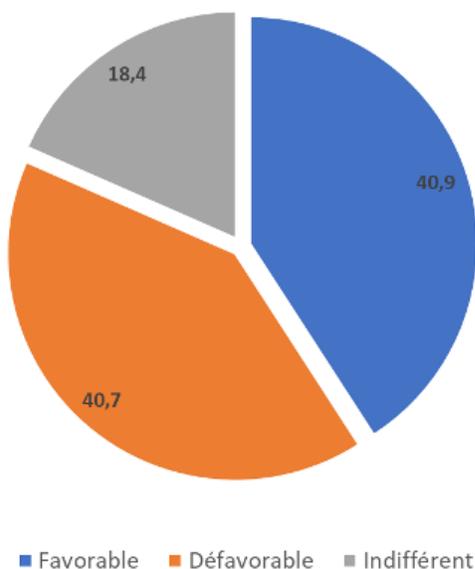


## Des communications bilingues?

Depuis quelque temps, la Haute administration de l'Université Laval communique avec la communauté universitaire non seulement en français, mais aussi en anglais. Considérant que notre établissement universitaire est un d'expression et de culture françaises, que l'enseignement y est offert, en principe, essentiellement en français et que les travaux et les examens sont normalement rédigés dans cette langue, le Comité exécutif a questionné les membres du SPUL sur cette pratique communicationnelle de la Haute administration.

### RÉSULTATS

Un peu moins de 50 % (N = 626) des professeur.e.s membres du SPUL (N = 1280) ont accédé au sondage express expédié par courriel, le mercredi 27 janvier 2021, en fin de journée et fermé le vendredi 29 du même mois à 8 h 30. De ces 626 accès, 592, soit 49 % de l'ensemble des professeur.e.s, ont répondu à la question : *Êtes-vous favorable ou défavorable au fait que la Haute administration de l'Université Laval communique avec la communauté universitaire en français et en anglais?*



Les résultats de ce sondage révèlent que la collectivité des professeur.e.s se partage également entre les « favorables » et les « défavorables » à ce qui apparaît comme l'inscription du bilinguisme dans le mode de communication de la Haute administration. Alors que 40,7 % des collègues se disent « défavorables » à ce mode de communication bilingue, 40,9 % affirment y être « favorables ».

Par contre, près du cinquième des répondant.e.s (18,4 %) se disent « indifférents » à cet enjeu.

Considérant la nature de l'enjeu, nous pensons que cette forte proportion d'« indifférents » amenuise le poids des 40,7 % de « défavorables » à cet usage de l'anglais dans les communications de la Haute administration.

Le vieil adage ne dit-il pas que : « Qui ne dit mot consent »?

### POURQUOI CE SONDAGE EXPRESS?

En quelques occasions, au cours des dernières années, les membres de l'Exécutif du SPUL ont débattu, entre eux, du fait que la Haute administration de l'Université Laval semble de plus en plus encline à concrétiser l'idée d'offrir davantage de cours dans la langue de Shakespeare sur le campus et, peut-être même, en ligne. Une inquiétude qui se fonde, entre autres, sur le fait que le 25 septembre 2018, lors du discours qu'adressait la rectrice Sophie D'Amours aux membres du Conseil universitaire, celle-ci affirmait que pour internationaliser l'Université Laval et améliorer son

financement elle était, entre autres, ouverte à l'idée d'offrir davantage de cours en anglais<sup>1</sup>.

En quelques occasions, au cours des dernières années, le SPUL a reçu des courriels de collègues qui s'inquiètent de ce qui leur apparaît une tendance à la bilinguisation de notre université. Ce sont quelques courriels reçus au cours des dernières semaines qui ont motivé les membres de l'Exécutif du SPUL à sonder la collectivité des professeur.e.s afin de vérifier comment celle-ci se positionne face à cet enjeu qui nous apparaît important.

L'Université Laval, depuis toujours, se targue du fait qu'elle est la toute première université francophone à avoir vu le jour en Amérique. Sur le site de l'Université Laval, sous la rubrique « Origine et histoire », nous pouvons lire que :

« En 1663, le premier évêque de la colonie, Mgr François de Montmorency-Laval, fonde à Québec le premier établissement d'enseignement de la Nouvelle-France: le Séminaire de Québec. Près de 200 ans plus tard, en 1852, cet établissement crée l'Université Laval, la source de tout l'enseignement supérieur de langue française au Québec, au Canada et en Amérique. L'histoire de l'Université Laval se mêle intimement à celle de la province du Québec. Cet établissement d'enseignement supérieur a longtemps formé l'élite intellectuelle québécoise francophone et son influence est toujours marquante. Encore aujourd'hui, on considère l'Université Laval comme un des principaux porte-étendard de la conservation du fait français en Amérique.<sup>2</sup> »

Le 23 novembre 2004, le Conseil d'administration de l'Université Laval adoptait le texte de sa Politique sur l'usage du français à l'Université Laval (CA-2004-150)<sup>3</sup>. L'adoption de cette politique constitue, à nos yeux, une démonstration que l'Université Laval reconnaît qu'elle a un rôle de premier plan à jouer dans la promotion et la défense du français au sein de notre institution ainsi qu'au Québec et à l'international.

Le texte de cette politique débute par l'énoncé de ses fondements. Nous pouvons lire que :

« Le français est la langue d'usage à l'Université Laval. Il est la langue normale d'enseignement et d'apprentissage, la langue de communication et la langue de travail. L'Université Laval s'assure de l'utilisation d'un français de qualité, qu'elle valorise et dont elle fait la promotion dans toutes ses sphères d'activité. »

Au niveau de l'enseignement et de la recherche, cette politique établit que « les enseignants et les chercheurs ont la responsabilité de s'exprimer dans un français de qualité ». On y affirme que le français est la langue des communications officielles de l'Université Laval et, également, la langue de travail. Concernant ce dernier point, on soutient, dans ce document, que :

a) L'Université Laval incite tous les membres de son personnel à employer un français de qualité dans l'exécution de leurs tâches courantes et à utiliser des instruments de travail en français lorsque ces derniers existent.

b) L'Université Laval veille à ce que les personnes n'ayant pas le français comme langue première se familiarisent avec cette langue et atteignent le degré de compétence langagière requis pour l'exercice de leurs fonctions.

Finalement, cette politique établit que l'Université Laval a des responsabilités quant à l'usage et à la promotion du français.

L'Université Laval, dans toutes ses composantes, veille à responsabiliser les membres du personnel enseignant et les chercheurs par rapport à leur rôle de soutien auprès des étudiants dans l'appropriation qu'ils se font d'un français de qualité.

La question de la fragilité du fait français au Québec ne date pas d'hier et ne relève pas de la fabulation. Les plus récentes données de l'Office québécois de la langue française vont dans le sens d'un effritement de la place du français au Québec et encore plus dans les milieux de travail.

En octobre 2018, en marge du Sommet de la francophonie, le maire de Québec, Régis Labeaume, s'inquiétant

<sup>1</sup> <http://impactcampus.ca/actualites/defis-interessants-a-lhorizon-luniversite-laval/>

<sup>2</sup> <https://www.ulaval.ca/notre-universite/origine-et-histoire>

<sup>3</sup> [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Politiques/polfrannov2004.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/polfrannov2004.pdf)

du recul du français, déclarait ceci : « On remet en question de plus en plus le français comme langue publique. Il y a une espèce de mouvement qui m'inquiète un peu, qui veut que le bilinguisme devienne, entre guillemets, institutionnel.<sup>4</sup> »

Nous pensons, à l'Exécutif du SPUL, qu'une des grandes spécificités de notre université relève du fait de la place historique qu'elle occupe dans la francophonie, du rôle qu'elle joue tant dans le développement de la science dans la francophonie que dans la promotion et la sauvegarde du français au Québec et dans le monde.

## LA CONVENTION COLLECTIVE ET LE FRANÇAIS

Les inquiétudes de l'Exécutif du SPUL relèvent également du respect de la Convention collective SPUL-UL 2016-2020 qui est prolongée jusqu'en décembre 2022.

La clause 4.2.09 de notre convention collective stipule que lors de l'engagement :

« Le contrat ne peut limiter les avantages que la convention accorde à une professeure ou à un professeur, mais peut lui imposer des exigences en ce qui concerne la connaissance du français conformément aux dispositions de l'annexe B. »

tandis que la clause 4.6.01 précise que :

« Des critères s'appliquent à l'évaluation des professeures et professeurs de carrière pour l'agrégation, la titularisation ou l'accès au rang d'adjoint par équivalence. Dans tous les cas, la candidate ou le candidat à l'agrégation doit avoir fait la preuve, conformément aux procédures prévues à l'annexe B, qu'elle ou qu'il peut exécuter ses tâches professorales en français, sauf mention particulière au contrat d'engagement. »

Quant à ladite annexe B qui a pour titre « Exigences de connaissance du français », celle-ci établit, entre autres, que :

« La professeure ou le professeur qui n'a pas le français comme langue maternelle doit, dans un délai qui ne peut être inférieur au délai fixé au

contrat d'engagement, sans aller au-delà de la promotion au rang d'agrégé, démontrer une compétence langagière fonctionnelle du français oral et écrit. »

## CE QUE DISENT LES RÉPONDANT.E.S

### Les favorables

Un des motifs les plus souvent évoqués dans les commentaires des répondant.e.s favorables au fait que la Haute administration instaure le bilinguisme dans ses communications est celui que nous sommes dans un contexte exceptionnel de pandémie et que, de ce fait, il est important que tous les membres de la collectivité universitaire puissent décoder et comprendre les messages de la Haute administration.

« Depuis mars 2020, c'était important que les consignes liées aux mesures sanitaires liées à la Covid-19 soient bien comprises par toute la communauté de l'Université Laval. Cependant, le message en français doit continuer d'apparaître avant celui en anglais. »

« Surtout ce sont des communications concernant la covid-19. Une communication efficace est essentielle en temps de pandémie, nos étudiant.e.s de langue anglaise seront certainement mieux servis par ces communications bilingues. »

« On peut toujours supporter le fait que les communications en lien avec la covid soient en anglais, dans la mesure où des membres de la communauté (exemple: postdoc ou prof invité pour une ou deux sessions) ne comprennent peut-être pas le français (c'est affaire de santé, peut-être de vie). Mais pour toute autre communication, seul le français devrait être utilisé. »

« Je comprends bien l'argument que vous invoquez (à savoir que l'Université Laval est une institution unilingue francophone). Toutefois, les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie exigent d'agir en « bon gestionnaire », à savoir de s'assurer que le message soit bien compris. Devinant que certains étudiants et certains

<sup>4</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1128585/gouvernements-defendent-pas-francais-denonce-regis-labeaume>

employés de ULaval maîtrisent mieux l'anglais que le français, c'est dans cette perspective que les textes sont soumis dans les deux langues. Il serait attendu, une fois que le tout est revenu « à la normale », que les textes soient uniquement rédigés et transmis en français à ces derniers. »

« Surtout ce sont des communications concernant la covid-19. Communication efficace est essentielle en temps de pandémie, nos étudiant.e.s de langue anglaise seront certainement mieux servis par ces communications bilingues. »

On pourrait également mentionner que plusieurs répondant.e.s favorables à ces communications bilingues expriment, en quelque sorte, une bienveillance envers les étudiant.e.s ne parlant pas suffisamment français. Une bienveillance dirigée d'abord et avant tout envers les étudiant.e.s de deuxième et troisième cycles ainsi qu'envers les postdoctorant.e.s. D'ailleurs le mot étudiant.e est celui le plus fréquemment utilisé par les répondant.e.s (77 occurrences).

« Étant donné que nous acceptons une bonne proportion d'étudiants étrangers non francophones aux cycles supérieurs, il serait mal venu de ne pas informer adéquatement ces membres de la communauté. Une réflexion quant à l'usage de l'anglais dans de nombreux programmes pour les rendre plus accessibles. De nombreux pays européens ont adopté cette pratique avec beaucoup de succès. »

« Je suis favorable, car nous avons une grande clientèle d'étudiants aux cycles supérieurs pour lesquels c'est difficile en français. Cela étant dit, l'Université doit se donner des outils efficaces pour franciser les non francophones. »

« Plusieurs étudiants aux études supérieures sont d'origine étrangère et maîtrisent mieux l'anglais que le français à leur arrivée. Il faut leur donner le temps de maîtriser le français. Par ailleurs, certains programmes sur le campus s'offrent en anglais. »

« Oui, nous sommes en milieu francophone et il faut défendre la langue, mais il y a une bonne quantité d'étudiants gradués qui ne sont pas opérationnels dans cette langue. De plus, il faut être ouvert sur le monde où la langue de communication principale est l'anglais. »

« Vu qu'une partie non négligeable de la clientèle étudiante vient de l'extérieur du pays et que beaucoup d'entre eux parlent en anglais, je trouve indispensable que la communication soit dans les deux langues officielles du pays. Au sein de notre département, plus que 40 % de nos étudiants gradués ne parlent qu'en anglais. »

D'autres commentaires vont dans le sens que l'Université Laval est, bien sûr, une institution québécoise, mais également une institution canadienne. En ce sens, l'université doit offrir des services et des communications dans les deux langues officielles du Canada. L'anglais serait également la langue de la science et du commerce.

« À mon avis, ceci est le reflet d'un plus grand achalandage d'étudiants étrangers (souvent aux cycles supérieurs) venant de pays non francophones, ce qui est tout à fait souhaitable selon moi. Cette nouvelle clientèle est en apprentissage du français et offrir les messages importants dans les deux langues officielles du Canada assure une communication plus efficace. »

« Oui, je perçois le bilinguisme français-anglais au Canada comme une grande richesse. »

“The fact this is even a question speaks to an unwillingness to embrace diversity of "all" types in Quebec city and Quebec province. Given this institution is located in Canada. »

« Parce qu'on reçoit aussi des étudiants internationaux (cycles supérieurs) ou d'autres stagiaires internationaux sur le campus de l'UL. La communication dans les 2 langues parlées au Canada démontre le respect à l'égard des allophones, donc très favorable. L'anglais n'est pas seulement la langue des Anglo, mais aussi la langue pour la communauté scientifique dont on reçoit quelques membres sur notre campus. »

« Plusieurs étudiant(e)s au 2 et 3e cycle viennent de l'étranger et sont plus à l'aise en anglais. De plus, l'anglais est la langue de la science, du commerce et du tourisme. Si on ne faisait que de l'enseignement au 1er cycle à des Québécois, ce serait différent, mais ce n'est pas le cas. »

Le fait d'utiliser l'anglais dans les communications de l'Université Laval serait, également, un signe d'ouverture plutôt que de repli sur soi.



« Ça dépend de la nature/objet des communications. Université francophone oui, province à prédominance francophone oui, mais dans un pays qui se veut bilingue. Ce faisant le bilinguisme peut aussi maximiser l'équité des communications, l'attractivité de certains étudiants.es/chercheurs.es, la compréhension de communications - notamment celles de nature prioritaire/santé - et l'ouverture à la diversité culturelle/linguistique de notre communauté universitaire. »

« Nous vivons dans cette réalité tous les jours... il ne faudrait pas faire comme cela n'existe pas... Il ne faut pas mélanger l'identité et l'ouverture sur le monde. »

« Je supervise une étudiante au doctorat en recherche biomédicale qui s'exprime en arabe et en anglais (son français est étonnant), et elle s'accommode des cours donnés en français grâce aux diapositives (quand elles sont en anglais). Cependant, je trouve que c'est une belle preuve d'ouverture sur les étudiants étrangers, qui constituent une part non négligeable de la clientèle universitaire. Ayant moi-même vécu plus de 5 ans à l'étranger, où le suédois était la langue parlée, j'étais rassuré de savoir que je pouvais communiquer avec mes collègues en anglais, qui est la langue couramment utilisée en science. »

Finalement, on estime que l'usage de l'anglais dans les communications s'inscrit dans un mouvement d'internationalisation de notre institution et contribuera à sa compétitivité et à son financement.

« Bien que le Français soit notre langue principale, nous devons nous ouvrir et adapter à la réalité de l'internationalisation du savoir. Étudiants aux cycles supérieurs, postdoctorants et stagiaires internationaux, étudiants en échanges et professeurs invités du monde entier doivent être inclus dans la stratégie de communication. Notre université doit et fait bien de s'adapter. Selon moi, avec la politique de financement actuelle des Universités au Québec, ne pas le faire signifierait ne pas être compétitifs. »

### Les défavorables

Les répondant.e.s défavorables à la bilinguisation des communications à l'Université Laval invoquent, dans leurs commentaires, l'histoire unique de l'Institution en

Amérique et que le français constitue la caractéristique la plus distinctive de l'Université.

« Honnêtement, je suis scandalisé que l'université songe à faire de l'anglais une de ses langues de communication. Je trouve que cela enverrait un mauvais message symbolique de la plus haute importance sur l'identité de notre université et sur notre place dans la francophonie. Avant de changer sa langue des communications, l'université doit faire un large débat sur son identité et sur l'image et la mission qu'elle veut avoir au Québec, au Canada, dans la francophonie et dans le monde. »

« L'Université Laval est une institution francophone et cela devrait transparaître dans ses communications à la communauté universitaire et avec les autres parties prenantes externes. C'est un facteur de différenciation majeur. Merci de nous consulter sur cette question, car le bilinguisme m'agace grandement. »

« L'Université Laval n'est pas une institution bilingue. Elle est née francophone. Elle « a été fondée en 1852 à l'initiative du Séminaire de Québec (francophone), lui-même fondé en 1663, et constitue ainsi le plus ancien établissement d'enseignement supérieur francophone en Amérique, et la sixième plus ancienne université du Canada. » (Wikipedia). La nouvelle administration devra refléter et mettre en application cette valeur francophone dans ses écrits et correspondances. La nouvelle administration devrait non seulement promouvoir la langue de Molière, mais également la consolider et la respecter. Cela envoie notamment le signal aux nouveaux arrivants et aux nouveaux étudiants internationaux qu'ils doivent apprendre la langue française pour suivre les cours et recevoir les services en langue française. Nous avons l'impression que la nouvelle administration essaye d'introduire la langue anglaise comme langue de travail et de communication à l'université. La nouvelle administration devrait consulter le maire de Québec, Régis Labeaume, qui s'est inquiété ouvertement de la situation du français dans la métropole, à l'autre bout de la 20, sur le déclin de la langue française au Québec. »

« L'Université Laval est une université dans un milieu francophone. De plus, elle se réclame de son leadership dans la Francophonie mondiale.

L'usage de l'anglais dans ses communications officielles vient contredire ces deux éléments et envoie un message équivoque sur la réalité universitaire et sur la mission de l'Université. »

Des répondant.e.s estiment que cette bilinguisation des communications envoie, aux étudiant.e.s, un message discordant au regard des exigences d'admission qui leur sont, en principe, annoncées.

« Nous mettons en place des exigences de connaissance du français pour nos étudiants lors de l'admission. Il n'existe donc aucune raison pour communiquer avec eux en anglais. »

« Cette approche suscite des attentes auprès des étudiants non francophones : il n'est pas rare que des étudiants gradués demandent qu'on s'adresse à eux en anglais, ou demandent des cours gradués et des examens en langue anglaise parce qu'ils ne maîtrisent pas le français. Ne pourrait-on pas exiger à l'admission une connaissance minimale de la langue française? »

« Je suis sidérée de cette nouvelle approche de la haute administration. Il conviendrait davantage que ULaval s'attarde à promouvoir l'expérience, l'engagement et l'excellence » de l'institution dans son fait français, et à protéger la langue française plutôt que de s'inféoder à la langue anglaise dominante! »

Si des répondant.e.s favorables à l'introduction de l'anglais dans les communications de l'Université Laval estiment que cela contribue à son internationalisation d'autres, chez les non favorables, estiment que cela nuira plutôt à l'internationalisation de l'Institution.

« L'université Laval ne devient pas plus "internationale" en employant l'anglais dans ses communications internes avec ses professeurs lorsque tous s'entendent que la langue d'enseignement est le français. Ce n'est pas une université bilingue, et ce statut en pratique est souvent défavorable à l'usage du français. »

« Il me semble qu'il n'y a jamais eu de décision officielle de « bilinguiser » notre Université... Si nous voulons demeurer pertinents dans le monde actuel, nous devons fièrement continuer à rayonner en français. Contrairement à ce que plusieurs

pensent, le français n'est pas une langue mineure. Le français est en nette progression dans plusieurs parties du monde, particulièrement en Afrique... Nous avons beaucoup à donner... en français! »

Des répondant.e.s défavorables s'inquiètent, pour leur part, du non-respect par l'Employeur de la Convention collective et de la Politique sur l'usage du français.

« L'obligation de parler français est imposée aux professeurs comme critères d'agrégation : cette obligation exigée par l'employeur devrait se refléter sur sa manière d'interagir avec nous. Sinon, l'obligation pour les professeurs devrait être levée. À mon avis, les communications devraient se faire en français et se référer à une traduction anglaise sur la page web de communication - ou quelque chose du genre. »

« Très heureux que vous posiez la question. Tu t'inscris ou travailles à l'UL et tu n'es pas capable de comprendre le français ? Learn it or leave! Je ne comprends pas d'ailleurs comment un prof de l'UL peut être agrégé et incapable d'enseigner en français (malheureusement ça existe...!). »

« La place du français s'amenuise de plus en plus dans l'ensemble de la société québécoise et il est triste de constater que l'Université Laval ne fait pas exception. L'Université doit protéger, valoriser et promouvoir le français à tous les niveaux. Nous ne devons pas nous justifier d'enseigner en français. Je remercie le SPUL pour ce sondage. »

Des commentaires de répondant.e.s défavorables estiment également que la présence de plus en plus grande de l'anglais dans les communications de l'Université Laval ainsi que dans son offre de cours envoie un message équivoque aux étudiant.e.s étrangers.

« Avec ces messages bilingues, plusieurs étudiants étrangers pensent que nous sommes "totalement" bilingues, alors que les cours sont offerts en français et que la vie sociale – à l'Université et dans la vie quotidienne à Québec - se passe en français. Pour ceux qui ne parlent pas le français, et qui pensaient vivre en anglais, les difficultés d'adaptation sont accrues. C'est un peu de la "fausse représentation"... »



« L'Université Laval est une université dans un milieu francophone. De plus, elle se réclame de son leadership dans la Francophonie mondiale. L'usage de l'anglais dans ses communications officielles vient contredire ces deux éléments et envoie un message équivoque sur la réalité universitaire et sur la mission de l'Université »

Ce qui apparaît comme une tendance à la « bilinguisation » de l'Université Laval scandalise des répondant.e.s à notre sondage express.

« La Haute direction transforme peu à peu notre université pour en faire une institution bilingue, puis ce sera de langue anglaise. J'ai offert un stage à l'interne à un étudiant et l'Université Laval - et les gens responsables des stages, a communiqué avec moi dans les deux langues. Des étudiants m'ont transmis d'autres exemples. Pitoyable. »

« Honnêtement, je suis scandalisé que l'université songe à faire de l'anglais une de ses langues de communication. Je trouve que cela enverrait un mauvais message symbolique de la plus haute

importance sur l'identité de notre université et sur notre place dans la francophonie. Avant de changer sa langue des communications, l'université doit faire un large débat sur son identité et sur l'image. »

« Laval est à ma connaissance la première université française en Amérique du Nord; je trouve choquant que mon administration utilise l'anglais pour communiquer avec moi. »

### EN GUISE DE MOT DE LA FIN

Il peut être concevable qu'en temps de pandémie, où la compréhension des consignes sanitaires, où le respect des consignes concernant les particularités de la formation et de l'évaluation est essentiel, l'anglais puisse être utilisé dans les messages s'adressant aux étudiant.e.s. Toutefois, lors du retour à la normale, il serait approprié d'entamer des discussions autour de la question de l'usage de l'anglais dans les communications de notre Institution.



### LE SPULTIN EST PUBLIÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

#### Comité exécutif

Claire Bilodeau, trésorière  
Margot Kaszap, secrétaire  
John G. Kingma, vice-président  
Bernard Roy, vice-président  
Alain A. Viau, président

#### Directrice générale

Lucie Hudon

Téléphone : 418 656-2955  
courriel : [spul@spul.ulaval.ca](mailto:spul@spul.ulaval.ca)  
Sur la toile : [www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca)

#### Montage et mise en page

Catherine Vézina

